



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 45331

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Les files d'attente s'allongent. En Deux-Septèmes, 250 dossiers déposés au titre des trois premières années d'intégration (1994, 1995 et 1996) n'ont à ce jour pas la possibilité de financer les travaux prévus. De plus, les éleveurs sont confrontés aux lourdeurs administratives et les financeurs (agence et/ou Etat) sont tentés de durcir les normes techniques par rapport aux dispositions arrêtées par le Comité national de suivi du PMPOA. Cette situation devient difficile. L'abondement budgétaire est nécessaire pour à la fois répondre à la mobilisation des éleveurs en faveur de la protection de l'environnement et pallier la sous-estimation initiale des coûts des travaux. L'enveloppe supplémentaire prévue au titre de la loi de finances pour 1997, de 150 millions de francs, apparaît largement insuffisante. Dans ces conditions, il lui demande de lui indiquer s'il n'estime pas d'ores et déjà envisageable le réajustement du calendrier de réalisation de ce programme.

Texte de la réponse

Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole dans les élevages a été inscrit dans les contrats de plan. Les crédits d'Etat prévus pour les cinq années 1994-1998 s'élèvent à 555 millions de francs. Compte tenu de la montée en puissance du programme, il était prévu de répartir cette enveloppe en annuités croissantes. Les engagements financiers de l'Etat sont tenus : plus du tiers de l'annuité moyenne a été déléguée en 1994, 80 % de l'annuité moyenne en 1995 et 110 % de l'annuité moyenne en 1996, marquant une première étape de rattrapage. Les 165 millions de francs inscrits au projet de loi de finances initiale 1997 représentent une fois et demie le montant de l'annuité de contrats. Cependant, des difficultés relevant d'une mauvaise évaluation initiale des besoins sont apparues dans toutes les régions. Le coût moyen des travaux de mise en conformité à réaliser a été largement sous-estimé. Surtout, la volonté des éleveurs d'améliorer leur environnement a dépassé toutes les prévisions : 90 % des éleveurs ont répondu présents. Pour prendre en compte les enseignements des premières années du programme et pour décider de la suite, un rapport sera déposé au Parlement. Dans l'immediat, le Parlement ayant autorisé le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) à participer au financement du programme, c'est un complément de 150 millions de francs qui devrait pouvoir être apporté en 1997. Ces crédits permettront d'accroître le rythme des améliorations en concertation avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45331

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5974

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 939